

RÈGLEMENT DU CONCOURS Geipi Polytech "filiale Générale" 2025

L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement

Le Concours Geipi Polytech "filiale Générale" est un concours permettant l'accès en 1^{ère} année post Bac à 35 écoles d'ingénieurs publiques.

1. INSCRIPTION AU CONCOURS

1.1 Candidats autorisés à s'inscrire

Peuvent s'inscrire au Concours Geipi Polytech filiale Générale :

- Les élèves en **Terminale Générale** inscrits dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE, au moment de l'inscription
- Les élèves préparant un Baccalauréat européen scientifique ainsi que les Bi-Bacs (Abibac, Bachibac, Esabac)
- Les titulaires d'un Baccalauréat Général obtenu en 2024 dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE

Les candidats ayant intégré l'une des écoles du Concours Geipi Polytech à la rentrée 2024 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2025.

1.2 Modalités d'inscription

L'inscription est effectuée exclusivement par Internet, sur la plateforme Parcoursup (www.parcoursup.fr) durant la période prédéfinie par le Ministère (entre le 15 janvier et le 13 mars 2025).

L'inscription est soumise au paiement d'une contribution aux frais de gestion et d'organisation du concours, à régler d'un montant de 60 euros.

Celle-ci n'est pas remboursable, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature : que le candidat ait validé sa candidature ou non, qu'il soit absent à l'épreuve écrite ou non, démissionnaire, admis ou refusé dans l'une des écoles, ou que les modalités du concours soient modifiées en cas de force majeure.

Les candidats bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'Etat français (sauf bourse AEFE), pour **l'année scolaire 2024-2025, au moment de l'inscription au Concours Geipi Polytech**, sont exonérés de cette contribution.

Informations importantes

- Les candidats doivent suivre leur candidature sur Parcoursup
- Les candidats n'ayant pas validé dans les délais impartis leur candidature, sur Parcoursup, ne seront pas inscrits au Concours Geipi Polytech. Aucune dérogation ne sera possible
- Les candidats sont tenus de vérifier que toutes leurs notes sont enregistrées sur Parcoursup
- Après la clôture des inscriptions, le Service Concours pourra demander par courriel l'envoi des bulletins de Première et de Terminale. En cas de non réception des bulletins dans les délais impartis, le candidat n'aura aucune proposition d'admission dans les écoles du Geipi Polytech

L'inscription au concours est effective quand le candidat voit apparaître la mention « dossier validé » sur la plateforme Parcoursup

1.3 Choix des Ecoles

Le Concours Geipi Polytech ne représente qu'un vœu sur Parcoursup. A l'intérieur de ce vœu les candidats pourront sélectionner autant d'écoles du Concours Geipi Polytech qu'ils le souhaitent.

1.4 Candidat ayant un aménagement lié à un handicap pour l'épreuve écrite

Tout candidat bénéficiant d'aménagements particuliers pour l'épreuve écrite devra le signaler lors de son inscription sur Parcoursup **ET envoyer les pièces demandées au plus tard le 2 avril 2025** par courriel à l'adresse concours@geipi-polytech.org en s'assurant de recevoir un accusé de réception de son courriel.

Important : Tout envoi de documents après la date du 2 avril ne sera pas pris en compte et tout document expédié à une autre adresse mail que celle du Service Concours Geipi Polytech sera refusé.

- **Pour les candidats de Terminale** : document officiel mentionnant les aménagements accordés pour les épreuves du Baccalauréat
- **Pour les candidats Bac + 1** : document officiel de l'année 2024-2025 émis par l'établissement actuel

A la réception du document officiel mentionnant les aménagements accordés (pour les candidats nécessitant des **aménagements particuliers en dehors du temps additionnel** : secrétaire, assistant de vie scolaire, ordinateur...) le service Concours contactera par mail le candidat pour toute précision concernant sa demande d'aménagements et pour confirmer le maintien ou non de ces aménagements particuliers pour l'épreuve écrite. En cas de non-réponse à la date du 2 avril, le concours se verra le droit de statuer définitivement sur l'aménagement accordé.

Tout candidat doit avoir en sa possession, le jour de l'épreuve, le document officiel mentionnant les aménagements accordés.

1.5 Choix du Centre d'écrit

Le choix du centre d'écrit doit être formulé au moment de l'inscription sur Parcoursup et doit être fait essentiellement en fonction de la proximité du domicile ou de l'accessibilité par les moyens de transports ou de la situation géographique du candidat le jour de l'épreuve.

Si le centre d'écrit choisi est complet ou n'est pas ouvert, le candidat sera convoqué dans l'un des centres les plus proches.

Aucun changement de centre d'écrit ne pourra être effectué.

1.6 Convocations

Environ 10 jours avant l'épreuve écrite, les candidats doivent se connecter à leur « Espace candidat » sur le site Internet du Concours : www.geipi-polytech.org pour télécharger la convocation indiquant le lieu et l'horaire de l'épreuve écrite.

2. LES ETAPES DU CONCOURS

2.1 Première étape : évaluation du dossier scolaire pour l'ensemble des candidats

Les matières prises en compte sont :

- Spécialités de Mathématiques et Physique-Chimie de la classe de Première
- Uniquement pour le classement des formations BIO : les notes de SVT ou Biologie-écologie de la classe de Première
- Français de la classe de Première (notes de l'épreuve anticipée du baccalauréat de français)

- Les 2 enseignements de spécialité scientifique choisis en Terminale parmi :
 - Mathématiques (ou option maths complémentaires le cas échéant)
 - Physique-chimie
 - Sciences de l'ingénieur
 - Sciences de la vie et de la terre
 - Numérique et sciences informatiques
 - Biologie-écologie
- Anglais de la classe de Terminale

Ne seront prises en compte que les notes de Première et de Terminale issues d'un lycée français ou AEFE ou européen scientifique ou Bi-Bacs (Abibac, Bachibac, Esabac).

Le Jury pourra utiliser les notes des bulletins scolaires et des épreuves nationales du Baccalauréat dans les matières citées ci-dessus si elles sont disponibles ; le Jury est susceptible d'utiliser toutes informations supplémentaires disponibles sur Parcoursup. Les résultats de cette étude conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

2.2 Deuxième étape : épreuve écrite

Tous les candidats inscrits au Concours Filière Générale 2025 seront convoqués à l'épreuve écrite.

D'une durée de 3h, elle aura lieu le **mardi 29 avril 2025 après-midi**, dans près de 200 centres d'examen en France et à l'étranger.

Elle comporte 2 parties :

- 1 questionnaire à choix multiples de Mathématiques (d'une durée de 1h portant sur le programme commun à la spécialité Mathématiques et à l'option Maths complémentaires)
- 2 sujets à choisir (au moment de l'épreuve écrite) parmi les enseignements de spécialité suivants (d'une durée de 1h chacun) :
 - Mathématiques
 - Physique-chimie
 - Sciences de l'ingénieur
 - Sciences de la vie et de la terre / biologie-écologie
 - Numérique et sciences informatiques

Toute fraude sera portée à la connaissance du Jury en vue d'un éventuel passage devant la section disciplinaire de l'Université de Lorraine.

► **Pour les candidats n'ayant pu se présenter aux épreuves écrites**, le classement final des candidatures recevables sera basé uniquement sur les notes du dossier.

Sont dispensés de plein droit des épreuves écrites, les candidats qui vivent dans un pays qui ne dispose pas de centre d'écrit.

Peuvent également solliciter une dispense, les candidats qui justifieront d'un cas de force majeure dûment constaté, en envoyant les justificatifs **avant le 2 mai 2025 midi** (heure de Paris) par courriel à : concours@geipi-polytech.org (en s'assurant de recevoir un accusé de réception du courriel). Cette demande restera à l'appréciation souveraine du Jury.

Tout envoi de document après la date du 2 mai 2025 midi ne sera pas pris en compte et tout document expédié à une autre adresse mail que celle du Service Concours Geipi Polytech sera refusé.

3. JURY DU CONCOURS

A partir de la note de dossier et des 3 notes de l'épreuve écrite, le Jury établit les listes des candidats classés.

4. RESULTATS ADMISSION ET INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU GROUPE GEIPI POLYTECH

Les candidats devront se connecter sur Parcoursup à partir du 2 juin 2025 pour consulter les propositions qui leur sont faites et suivre les instructions de Parcoursup.

Début juin 2025, les candidats pourront consulter leurs notes aux épreuves écrites en se connectant à leur « Espace candidat » sur le site Internet du Concours : www.geipi-polytech.org

Lorsque les candidats admis auront validé un OUI sur la Plateforme Parcoursup pour l'une des écoles du Concours Geipi Polytech, ils recevront un courriel de l'école concernée les informant de la procédure d'inscription dans l'école.

5. PROTECTION DES DONNEES DES CANDIDATS

L'organisation du Concours Geipi Polytech s'inscrit dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de la plateforme Parcoursup.

ATTENTION !

- *Le Concours Geipi Polytech se réserve le droit de modifier et d'adapter ses modalités de sélection, en accord avec les instances ministérielles.*
- *L'acceptation d'une admission dans l'une des écoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur Parcoursup ne sera effective qu'au moment de la validation du OUI par le candidat. Elle est en outre subordonnée à la réception des pièces officielles susceptibles d'être réclamées. Tout écart entre les affirmations du candidat, qu'il a certifiées sur l'honneur, et les pièces officielles, entraînera la radiation du candidat.*
- *Les candidats ne seront définitivement admis dans l'une des écoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée.*
- *Les écoles ne sont pas tenues d'accepter un candidat admis via le Concours Geipi Polytech si celui-ci ne se présente pas le jour de la rentrée.*
- *Les candidats ayant intégré l'une des écoles du Concours à la rentrée 2024 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2025. En cas de non-respect de cette clause, les candidats verront leur inscription annulée ; les frais liés à cette inscription ne leur seront pas remboursés.*
- *L'admission au Concours ne peut pas être conservée pour l'année suivante.*

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription au concours, aux résultats ou à la procédure d'admission dans les écoles, contactez le :

Service Concours Geipi Polytech

2 rue Jean Lamour - 54500 Vandœuvre lès Nancy

Tél. : 03 72 74 68 36 ou 68 37

Courriel : concours@geipi-polytech.org - Site Internet : www.geipi-polytech.org